

# Affichages clients dans un bar ou un restaurant

## Addition, note

- Nom et adresse de l'établissement
- Prix de chaque prestation fournie, taxes et services compris
- Total

## Affichage des aliments

- Afficher à l'extérieur à partir de 11h30 pour le déjeuner et 18h pour le dîner).
- Les mentions boisson
- Les horaires de services si certains menus ne sont servis qu'à certaines heures
- Le nom exact des plats et des ingrédients.
- Le pays d'origine de toutes les viandes (Bovin ovin porcin, volaille.) et, pour tout type de plat de viandes comme ingrédient de base ou de préparation à base de viande.
- L'indication des allergènes dans les denrées non préemballées doit figurer sur le menu ou sur un cahier tenu à la disposition des clients.

## Affichage des boissons

La carte vin et alcool doit indiquer les éléments suivants :

- Contenance : bouteille, pichet ou au verre
- Quantité servie en centilitres ?
- Provenance du vin :
- Prix du vin TTC

## Eau potable gratuite

- Affichage, possibilité D'eau potable gratuite

## Affichage de la licence

- Pancarte mentionnant le type de licence.

### Affichage des prix

- À l'intérieur  À l'extérieur  Sur la carte (menu).

### Affichage extérieur prix :

- Boissons les plus souvent servis :  Plats les plus souvent servis :

### Mention obligatoire, carte des vins et alcool

- la dénomination de vente légale à laquelle le vin peut prétendre : le nom de l'AOP/IGP ou a mention de provenance telle que « vin de France », qu'il s'agisse de vins servis embouteillés, en pichet ou au verre ;
- la quantité  le prix
- la mention des allergènes (vin vendu au pichet ou au verre) doit figurer au moins une fois sur la carte des vins et tout autre support écrit.

### Exposition de boissons non alcoolisées

- Etalage d'**au moins 10 bouteilles en DLC DDM conforme**
- Séparé de celui des autres boissons.  Etre visible à l'intérieur par les consommateurs.

**Pour les happy hours, la publicité sur les prix doit être la même pour les boissons alcoolisées ou non.**

### Protection des mineurs

- Affichage Interdiction de vente d'alcool de protection des mineurs

### Les affichages obligatoires ERP

- Plan d'évacuation  Afficher extincteur  Sortie de secours.

### Déclaration pour la vente de denrées animales (cerfa)

Vous pouvez faire cette déclaration soit en ligne,  
<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13984/>  
soit par courrier postal.

Plus d'info sur : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22387>